

25 Shangugu, le 28 juillet 1961

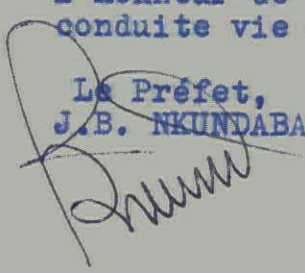
N° 1759 /PERS.

OBJET: Certificat de bonne
conduite vie et moeurs

A Monsieur MPUMUJE Laurent
Ecole des Douanes
B.P. 495
USUMBURA.-

Monsieur,

Suite à votre lettre du 17 courant, j'ai
l'honneur de vous envoyer en annexe le certificat de bonne
conduite vie et moeurs demandé par votre précitée.-


Le Préfet,
J.B. NKUNDABAGENZI,

L'Administrateur de Territoire,
J. KIRSCH,


Ruhengeri

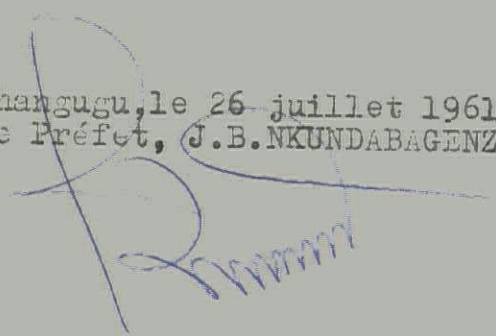


727

CERTIFICAT DE BONNE VIE ET MOEURS.

Je soussigné J.B.NKUNDABAGENZI, Préfet à Shangugu certifie par la présente que le nommé MPUMUJE Laurent, fils de KANYAMASOVU et de NYIRAMASIMBI, originaire de Isha commune de Shagasha territoire de Shangugu et de bonne vie et mœurs.-

Shangugu, le 26 juillet 1961
Le Préfet, J.B.NKUNDABAGENZI.-



Mpumuje Laurent
École des Douanes
B.P. 495
Usumbura.

Leur

Ngagara le 17 juillet 61.

4244

Objet: Demande d'attestations
de bonne vie et mœurs.

TERRITOIRE SHANGUGU
A TRAITER PAR A.T.
INDICATION Sec
DATE DE RÉCEPTION 17/7/61

Pascal - nécessaire

Monsieur l'Administrateur Territorial.
de et à
Shangugu.

Monsieur,

Je soussigné Mpumuje Laurent candidat à l'école des Douanes à Usumbura, ayant réussi l'examen d'entrée et déjà commencé les cours des Douanes, je sollicite auprès de votre bienveillance de bien vouloir m'envoyer les attestations de bonne vie et mœurs.

Mon identification complète est la suivante:

Nom. Mpumuje	Village Isha
Prénom Laurent	Commune Shagasha
Père Nanyamasouu	Territoire Shangugu.
Mère Nyiramasimbi	Profession élève aux cours de Douanes.

Espérant que ma requête sera prise en considération, je vous prie d'agréer, Monsieur l'Administrateur Territorial, l'expression de ma plus haute considération.

Mpumuje Laurent.

CL 25

CONGO BELGE — BELGISCH-CONGO

SERVICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

DIENST DER TELEVERBINDINGEN

NUMERO Nummer	ORIGINE Oorsprong	MOTS Woorden	DATE Datum	HEURE Uur	VIA Via
122/055	Kigali	50/57	4	1100	



Indications de service
taxées

Betaalde dienstaanwij-
zingen

off = tm 10

TÉLÉGRAMME

Telegram

= cta = territoire Kigali gitarana
nyanza astrida Kibuye shangugu kisenyi
ruhengeri biwaba Kibungu

Explication des abrévia-
tions admises pour les in-
dications de service ta-
xées :

Verklaring van de afkor-
tingen toegelaten voor de
betaalde dienstaanwij-
zingen :

RP = Réponse payée.

Antwoord betaald.

LT = Télégramme lettre.

Brieftelegram.

CR = Accusé de récep.

Kennisgeving van
ontvangst.

TC = Collationnement.

Te collationneren.

La Colonie n'est soumise à aucune responsabilité en raison de la correspondance privée par voie télégraphique.
De Kolonie is niet verantwoordelijk wat betreft de private correspondentie langs telegrafische weg.

(Ordonnance législative n° 254/Télec. du 23 août 1940.)

(Wetgevende ordonnantie nr. 254/Telev. van 23 augustus 1940.)

no 545/005893 rnl no 541/005893 du vingtneuf juillet obligation
proceder recrutement candidats ecole postale stop attire votre
attention que examins aurent lieu a astrida Kisenyi Kigali le
seize courant a huit heures matin stop frais deplacement candidats a
charge interesses stop = chefcab pattyn

*Diene aviser
Gabriel de la Poste
et interesses connus*

TERRITOIRE SHANGUGU	
A TRAITER PAR <i>Parseal</i>	
INDICATION <i>Pers</i>	
DATE DE RECEPTION <i>6/8/41</i>	

547